

Assemblée communale du 13 décembre 2017

PROCES-VERBAL

- Présidence :** Pascal Lauber
- Présents :** 44 citoyennes et citoyens
- Scrutateurs :** M. Markus Geiser
M. Frédéric Dessarzin

Assemblée ouverte à 20 h.00.

Au nom du Conseil communal, M. Pascal Lauber, Syndic, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et les remercie de leur présence.

Il rappelle que l'assemblée a été convoquée d'après les dispositions de l'article 12 de la loi sur les communes, soit par :

- annonce dans la Feuille Officielle no 47, du 24 novembre 2017
- avis au pilier public
- envoi d'une circulaire tous ménages
- rappel dans le bulletin d'information communal no 54

Pour rappel, l'assemblée est enregistrée pour aider à la rédaction du PV et réduire les éventuelles contestations.

Tractanda

1. **Procès-verbal du 29 mai 2017** (ne sera pas lu, étant publié dans le journal « L'Esprit » no 54; il est en outre à disposition auprès du secrétariat communal et figure sur le site internet de la commune).
2. **Budget 2018**
 - 2.1 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement
 - 2.2 Rapport de la commission financière
 - 2.3 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement
3. **Présentation de la planification financière 2018-2022**
4. **Modification du règlement sur le cimetière**
5. **Information sur la distribution de l'eau potable**
6. **Divers**

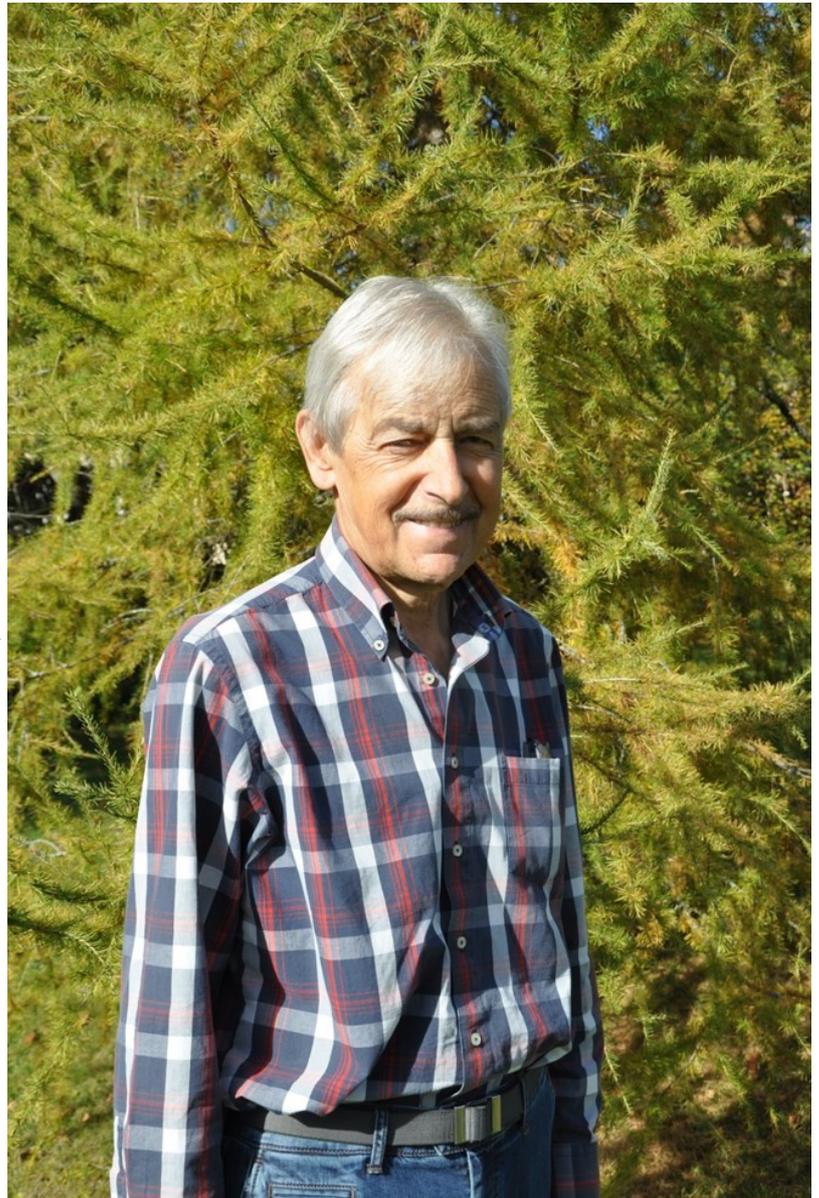
Hommage à Louis Page

Avant de commencer le programme officiel, je tiens à rendre hommage à ce grand homme qui nous a quitté vendredi dernier après avoir supporté avec courage et dignité les assauts d'une cruelle maladie.

Arrivé à Morlon au début des années huitante, il est élu au Conseil communal en 1986 et devient immédiatement Syndic, poste qu'il occupa jusqu'en 2006. S'il avait accepté d'entrer au sein des autorités communales, c'est par intérêt pour la chose publique et parce qu'il avait envie de connaître le fonctionnement d'une commune de l'intérieur. N'étant pas né dans le village, c'est lui en premier qui a considéré les problèmes communaux d'un regard plus neutre qu'auparavant.

Sous sa syndicature, la commune a revisité l'ensemble de ses infrastructures de base. La construction d'un trottoir sur toute la traversée du village a vu le jour, la rénovation du bâtiment de l'école a permis de revaloriser l'édifice et d'accueillir l'administration communale, des appartements et une salle de classe enfantine, après plus de trente ans d'absence.

Calme, conciliateur, compétent, courtois, fortement engagé pour notre commune tout au long de sa vie, je vous demande, en sa mémoire de vous lever et de lui accorder une minute de silence.



Voilà Louis, de là-haut, j'espère que tu continueras à regarder ta commune et à être fier de nous. D'ici je peux t'assurer que nous garderons un souvenir ému de tous les moments que nous avons passés à tes côtés.

Tractanda 1 : Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 29 mai 2017

Pascal Lauber : le procès-verbal a été entièrement publié dans le bulletin communal no 54 ainsi que sur notre site internet. Il a également été distribué à tous les ménages de la commune.

Il demande aux citoyennes et citoyens présents si des remarques ou observations sont à faire quant à sa rédaction ou à son contenu.

L'approbation du procès-verbal est soumise au vote.

**VOTE POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL
DU 29 MAI 2017**

**OUI
A L'UNANIMITE**

Le procès-verbal du 29 mai 2017 est adopté.

Tractanda 2 : Budget 2018

2.1. Présentation du budget de fonctionnement

La lecture du budget 2018 est donnée par Juliette Aegerter, boursière ; simultanément les chiffres détaillés sont présentés au moyen du beamer et commentés par Pascal Lauber.

Il en ressort diverses interventions :

Chapitre 9

314.01 Entretien et rénovation chalets, gîtes - Fr. 40'000.00

Roland Chappalley : quelles sont les rénovations prévues pour le Patchalet ?

Pascal Lauber : il s'agit de la moitié de la rénovation du toit.

318.01 Honoraires et prestations de service - Fr. 10'000.00

Jean-Pierre Macherel : pour la déchetterie, vous allez présenter un projet ?

Pascal Lauber : l'idée c'est de voir avec quelqu'un de totalement neutre pour éventuellement changer l'accès. Nous avons eu la remarque que certaines fois il y a beaucoup de monde et cela provoque des embouteillages.

Jean-Pierre Macherel : à ce moment-là ne serait-il pas plus judicieux d'étudier un projet de déchetterie comme nous l'avons fait par le passé ?

Pascal Lauber : l'idée de ce projet est d'étudier si nous devons changer quelque chose à notre déchetterie. Nous n'en sommes pas du tout persuadés mais entre les ressentis de chacun parfois mieux vaut demander un regard extérieur.

Roland Chappalley : vous avez eu beaucoup de plaintes ?

Pascal Lauber : quelques personnes.

Yves Barbey : pensez-vous qu'il est judicieux d'investir Fr. 10'000.00 pour trois personnes qui se plaignent ?

Christiane Comte : il s'agit peut-être de trois personnes actuellement, cependant avec les cents qui vont arriver il y plus de gens qui vont utiliser la déchetterie.

Pascal Lauber : si je résume on nous demande de bien réfléchir avant de faire cette étude. Personnellement, cela me convient assez bien.

Jean-Pierre Macherel : en espérant que les gens concernés soient là ce soir.

Marisa Blattmann : je souhaiterais que la déchetterie soit ouverte plus souvent.

Pascal Lauber : nous allons en parler dans les divers.

Jean-Claude Ecoffey : si vous ouvriez un petit bar à café au Cheseaux, cela permettrait aux gens de prendre le temps.

2.1. Présentation du budget d'investissements

Il en ressort diverses interventions :

6 Transports et communications

501 Aménagements routes - trottoirs - places Fr. 222'000.00

Marie-Pierre Bertherin : nous entendons quoi par aménagements ?

Pascal Lauber : simplement le revêtement de la route.

Christiane Comte : normalement nous ne devrions pas rouler sur les trottoirs selon la loi. Allez-vous faire comme à Bulle et mettre un feu entre la route de Broc et la route du Village ? A cet endroit, si on se trouve nez à nez avec le bus, nous sommes dans l'obligation de faire une marche arrière, je pense que ce n'est pas bien calculé.

Samuel Barras : comme nous venons de le dire nous prévoyons de faire le revêtement de la route l'année prochaine. La zone 30 km/h ne pourra se faire que lorsque nous aurons fait le marquage. C'est vrai que la situation est un peu bancal actuellement car nous avons le droit de rouler à 50 km/h.

Christiane Comte : la personne roulait lentement cependant lorsque nous arrivons devant chez M. Pasche il n'y a aucune visibilité.

Samuel Barras : à 30 km/h il n'y aura plus de problème.

Christiane Comte : même à 30 km/ nous n'avons pas de visibilité. De plus lorsque le bus arrive de Bulle et qu'il roule sur la gauche il n'y a pas d'autre solution que de faire une marche arrière. Avant de faire le revêtement il serait judicieux de mettre le feu.

Samuel Barras : il est autorisé de rouler sur le trottoir franchissable. Le trottoir principal est celui de gauche lorsque nous arrivons de Bulle. Les trottoirs franchissables sont des mesures de ralentissement dans les zone 30 km/h. En zone 30 km/h autant les piétons que les automobilistes ont la priorité. Sur ces trottoirs on peut marcher mais également rouler.

Christiane Comte : cela signifie que les personnes qui habiteront le nouveau quartier vont utiliser ce trottoir franchissable. La police m'a dit que vous auriez dû calculer afin que deux voitures puissent se croiser.

Samuel Barras : la police n'est pas ingénieur.

Christiane Comte : il semblerait qu'il y ait un souci.

Tessa Messerli : en sachant qu'il y a des enfants qui utiliseront ce trottoir, ce n'est pas très rassurant.

Samuel Barras : il y aura des balises sur ce trottoir. A quelle distance, je ne peux pas vous dire cependant il y aura des piquets. On ne pourra pas rouler sur ce trottoir comme maintenant. En zone 30 km/h on roule plus lentement ce qui rend la circulation plus fluide.

Christiane Comte : alors quels sont les avantages de mettre des balises qui vont probablement se casser et provoquer des accidents ? Est-ce meilleur marché ?

Pascal Lauber : ce qu'il faut entendre, c'est que ce n'est pas un trottoir. Il s'agit d'une mesure d'accompagnement d'une zone 30 km/h. Le trottoir surélevé reste le trottoir à utiliser, en particulier par les enfants. Il s'agit du seul trottoir où ils seront en sécurité. De l'autre côté nous sommes libres de l'utiliser, comme l'a dit M. Barras, il s'agit d'une zone où finalement ni les voitures, ni les piétons n'ont la priorité. Tout ceci a été fait dans une parfaite légalité. Nous en reparlerons dans Valtraloc.

Juliette Pugin : vous savez si les travaux concernant le raccordement à la Step devant ma propriété vont bientôt être terminés ? On m'avait dit deux semaines et cela dure depuis un mois et demi.

Patrick Audemars : je ne suis pas au courant, je vais me renseigner !



Remarques sur les charges liées

Niveau cantonal		Fr. 635'000.00
	Soit 25 %	
Intercommunal		Fr. 720'200.00
	Soit 28 %	
Total		Fr. 1'355'000.00
	53 %	

Pascal Lauber : ainsi se résume le point de vue des charges liées pour notre commune (27.99 % et 24.68 %).

En comparaison du budget 2017, la proportion diminue quelque peu, grâce à une diminution de 1 % des charges liées cantonales et une diminution de 3 % des charges régionales.

Les comptes 2016 ont démontré une proportion de 23 % au niveau cantonal et de 27 % au niveau intercommunal.

2.2 Rapport de la commission financière

La parole est donnée à la commission financière pour la présentation du rapport. Celui-ci est lu par M. Christian Grandjean, président.

Jean-Pierre Macherel : en ce qui concerne l'abandon de la source, c'est officiel ?

Patrick Audemars : vous aurez l'information en point 5.

Jean-Pierre Macherel : vous avez prévu de poser les conduites d'eau qui devraient traverser la route avant de refaire le nouveau tapis ?

Patrick Audemars : ce n'est pas prévu de la faire en 2018. De plus, dans les études actuelles, il n'y a pas de traversée.

Roland Chappalley : on ne pourrait pas prévoir avant de refaire le tapis ?

Patrick Audemars : d'après les premières projections, le maillage ne passera pas sous la route principale.

Gérard Poffet : sans refaire le débat sur l'eau, quels ont été les arguments de l'Etat ?

Patrick Audemars : je vous donnerai toutes les indications au point 5.

Christiane Comte : lorsque nous avons voté pour la réfection de la route vous n'avez pas dit qu'il y aurait encore Fr. 222'000.00 pour le tapis. Vous avez annoncé Fr. 400'000.00 et soudain il s'agit de Fr. 600'000.00, c'est beaucoup pour une petite commune.

Pascal Lauber : nous ne sommes pas obligés de faire ce revêtement. Si nous le faisons c'est que nous avons les moyens.

Christiane Comte : vous l'avez fait en deux temps.

Pascal Lauber : au début nous ne pensions pas faire le revêtement, nous voulions faire uniquement du rapiéçage. Les travaux ne nécessitent pas de refaire le revêtement.

2.3 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissements

Pascal Lauber : l'approbation du budget 2018 est soumise au vote.

VOTE POUR L'APPROBATION DU BUDGET 2018 DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENTS

**36 OUI
1 NON**

Le budget 2018 est accepté.

Tractanda 3 : Présentation de la planification financière 2018-2022

Pascal Lauber : le plan financier est l'expression chiffrée du programme de législature. Il met en évidence les perspectives financières de la commune et permet ainsi, suffisamment tôt, d'attirer l'attention des autorités politiques sur les éventuelles difficultés financières futures.

Ce n'est qu'un outil de travail dont le résultat est soumis à des incertitudes et des limites. Il figure dans le journal l'Esprit 54.

Comme grand projet pour les années 2018 à 2022, il y a la construction du CO 3 à Riaz. Le CO 3 va ouvrir en août 2018 et la charge sera pour 2019.

La commission financière a également étudié cette planification et je cède la parole à son président, M. Christian Grandjean, pour la lecture de son rapport.

Questions :

Gérard Poffet : en ce qui concerne l'idée de fusion des communes, est-ce que le projet a été abandonné ?

Pascal Lauber : il y a une étude financée par l'ARG. Celle-ci a reçu trois offres faites par des personnes qui ont déjà accompagné des fusions. L'idée est d'avoir une commune unique mais de laisser un pouvoir aux localités. Nous en sommes dans cette réflexion mais nous n'aurons certainement pas de projet avant 2019. Cela dépendra du rythme que donnera le Préfet. Ce n'est pas abandonné, le travail se fait pour l'instant en amont.

Tractanda 4 : Modification du règlement sur le cimetière

Pascal Lauber donne lecture du règlement du cimetière (Esprit 54)

Pascal Lauber : aujourd'hui se pose le problème de la perception de la taxe en cas de désaffectation de la tombe. Dans certains cas, les membres de la famille encore en vie, ne sont même plus au courant, n'ont bénéficié d'aucun héritage et doivent encore assumer ces coûts. L'idée est de percevoir le montant de ces frais au moment du décès et permettre ainsi à la commune, à l'issue du délai de 20 ans, l'enlèvement du monument sans percevoir de nouveaux frais.

Jean-Pierre Macherel : à l'échéance, les cendres contenues dans les urnes sont transférées dans un jardin du souvenir. Ne pourrait-on pas les rendre à la famille ?

Pascal Lauber : ce n'est pas l'idée de faire des recherches familiales et de tomber sur un descendant qui ne connaît même pas le défunt. Par contre si des membres de la famille le demandent, pourquoi pas.

Jean-Claude Ecoffey : je voudrais remercier le Conseil communal d'avoir mis à jour ce règlement du cimetière. C'était une suggestion que j'avais l'intention de vous faire au cours de cette assemblée. Comme quoi parfois il est bon de faire remuer les choses pour arriver à certains changements.

Marisa Blattmann : dans le règlement nous parlons d'un délai de 20 ans, mais si nous désirons garder plus longtemps la tombe ou l'urne ?

Pascal Lauber : l'idée des 20 ans est déjà depuis l'ancien règlement et nous pensons que c'est un délai convenable. Il y a toujours des délais, nous ne pouvons pas conserver ad aeternam. C'est aussi une question de place.

Christiane Comte : il n'est pas possible de renouveler ?

Pascal Lauber : ce n'est pas prévu dans le règlement, par contre on pourra toujours en discuter si le cas de figure devait avoir lieu. Pour l'instant le cimetière n'est pas plein, par contre les urnes oui.

Olivier Scyboz : on aura toujours la possibilité d'enlever nous-mêmes la tombe ?

Pascal Lauber : uniquement pour les anciennes tombes datant d'avant le 13 décembre 2017 si le règlement passe. Mais pas pour les prochaines.

Daniel Barbey : vous dites que la commune avise au préalable la succession par avis dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg avant de procéder à l'enlèvement du monument et à la désaffectation de la tombe. Mais tout le monde ne lit pas la Feuille Officielle !

Pascal Lauber : si la succession est facilement identifiable nous écrirons, cependant le but est de ne pas faire d'interminables recherches.

Pascal Lauber : l'acceptation de la modification du règlement du cimetière est soumise au vote.

**VOTE POUR L'ACCEPTATION DE LA MODIFICATION
DU REGLEMENT DU CIMETIERE**

**OUI
A L'UNANIMITE**

La modification du règlement est adoptée.

Tractanda 5 : Information sur la distribution de l'eau potable

Pascal Lauber : la parole est donnée à Patrick Audemars pour la présentation de cette information.

Commune de Morlon



Commune de Morlon

Sommaire

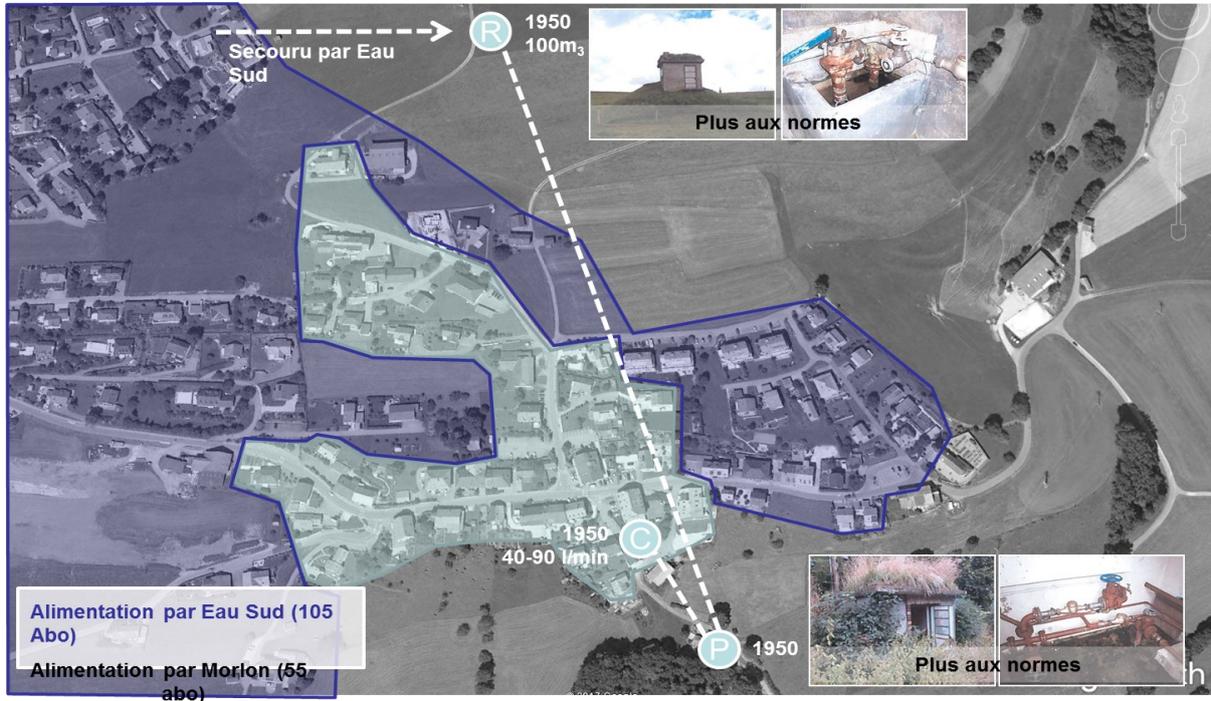
- o Situation actuelle
- o Variantes d'approvisionnement futures
- o Décision communale et planification



Commune de Morlon

Situation actuelle de l'approvisionnement en eau





Les **zones de protection** mises à l'enquête en 1996 **n'ont jamais été approuvées par l'Etat**

Aujourd'hui avec les nouvelles lois en vigueur, les **chances sont nulles de faire approuver ces zones**



- Les **ouvrages actuels ne sont plus aux normes** et ne sont pas dimensionnés pour permettre une autonomie communal (défense incendie, alimentation en été).
 - Les **zones de protection** n'ont jamais été approuvées et **ne sont plus conformes à la législation actuelle**.
 - Une **mise en conformité des zones de protection** serait **très contraignante** pour les propriétaires et coûterait **très cher** à la commune.
 - Les **chances d'aboutir** à une approbation de ces zones est **quasi nulle**.
- Suite à la transmission de notre PIEP, les services de l'Etat nous ont demandé de **planifier un abandon rapide de nos captages**. Pour eux, la **sécurité alimentaire** n'est **pas assurée** en l'état et un **captage au centre du village n'est plus possible** au vu des risques de pollution.



Variante d'approvisionnement futures



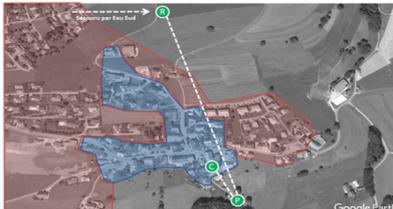


Abandon de notre captage



- Mise hors service de nos infrastructures obsolètes
 - Alimentation par le réseau d'Eau Sud SA
- Chambre de comptage et de surpression
 - Interconnexion avec le réseau d'Eau Sud SA

Mise en conformité



- Mise en conformité de nos infrastructures
 - **! Approbation de nos zones de protection**
- Chambre de comptage
 - Etanchéifier la zone de protection S2

Autonomie en eau



- Mise en conformité et modif. de nos infrastructures
 - **! Approbation de nos zones de protection**
- Réservoir, surpression, comptage
 - Etanchéifier la zone de protection S2

Déconseillé par tous nos interlocuteurs spécialisés



Estimation des coûts

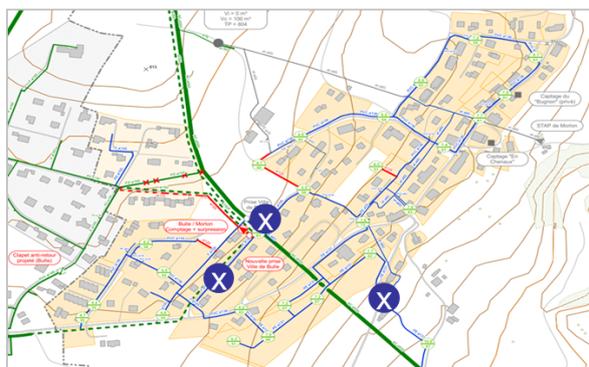
	Abandon du captage	Mise en conformité	Autonomie en eau
Captage	1 kCHF	50 kCHF	50 kCHF
Pompage	5 kCHF	100 kCHF	100 kCHF
Réservoir (x litres)	10 kCHF	10 kCHF	1'000 kCHF
Zone de protection	0 kCHF	2'000 kCHF	2'000 kCHF
Maillage	300 kCHF	250 kCHF	300 kCHF
Surpression (// Eau Sud)	0 kCHF	0 kCHF	50 kCHF
Chambre de comptage (alimentation secours Eau Sud)	180 kCHF	180 kCHF	0 kCHF
TOTAL	496 KCHF	2'590 KCHF	3'500 KCHF

Décision communale et planification



Décision communale et planification

- Le maintien de nos infrastructures ne se justifie pas ; le captage situé en zone village n'a pratiquement aucune chance d'être autorisé et les contraintes seraient trop importantes dans le cas contraire.
- L'interconnexion complet du réseau communal et l'alimentation en eau par Eau Sud SA garantit à la population un approvisionnement en eau potable en quantité suffisante et d'une qualité irréprochable.



2018

• Conduite Bellevue



2018

• Chambre
comptage
/surpression



Fin 2020

• Abandon captage



2019 - 2020

• Interconnexion





**Merci de votre
attention**

A votre écoute



Questions :

Christian Grandjean : je souhaite faire une remarque, qui met totalement hors de cause le Conseil communal. Je pense que les personnes qui vont passer sur l'eau de Bulle doivent être informées. Depuis le mois de mai, date à laquelle je suis passé sur le réseau de Bulle, je bois de l'eau en bouteille. Tous les matins, les quarante premiers litres d'eau sont rouges. Le problème est que j'ai des conduites en terre et je dois tout changer mon introduction en eau. J'en ai pour Fr. 7'000.00 de travaux, ce qui n'est pas très grave en soit étant donné que j'habite depuis 50 ans à cet endroit, mais pour toutes les personnes concernées, attendez-vous au même problème.

Patrick Audemars : suite au nouveau quartier qui se construit actuellement, nous avons déjà raccordé les habitants du quartier de la Chaussia sur le réseau de Bulle car la défense incendie n'était pas satisfaisante à cet endroit. Le problème que nous rencontrons est que « Eau Sud » donne une pression plus importante et l'eau est moins dure. Suite à une analyse faite par un chimiste, il en ressort que la pression enlève la rouille à l'intérieur des conduites qui arrivent chez les particuliers. La meilleure solution est d'habituer nos conduites progressivement à cette nouvelle eau. Nous avons la chance de pouvoir le faire avec notre réservoir.

Jacky Ruffieux : je n'ai pas rencontré les mêmes problèmes, cependant ma conduite a été endommagée à deux reprises. C'est pourquoi nous avons mis une conduite en plastique.

Patrick Audemars : elle a peut-être lâché à cause de la pression supplémentaire.

Markus Geiser : quelle est la pression envisagée dans le réseau.

Patrick Audemars : je n'ai pas cette information.

Yves Barbey : je crois que c'est 4 barres. Ils sont venus changer le compteur et j'ai dû changer le réducteur de pression.

Nicolas Chappuis : en ce qui concerne le réservoir de l'eau du Bugnon, sera-t-il aussi aboli ?

Patrick Audemars : selon les informations reçues, il pourrait être conservé, pour autant qu'il soit remis en conformité.

Hans-Peter Matti : vous avez dit que vous allez débiter les travaux par le quartier de Bellevue ?

Patrick Audemars : certaines propriétés sont déjà raccordées sur Eau Sud. Cependant, ils doivent rajouter une nouvelle conduite. Ces travaux seront mis à l'enquête prochainement.

Hans-Peter Matti : moi je suis encore sous l'eau de Morlon, mais comme je suis au bout de la rue, chaque fois que je reviens de vacances l'eau est brune durant quatre jours. Dernièrement, j'ai remarqué une amélioration et je me demandais si vous aviez fait des changements ?

Patrick Audemars : nous avons fait quelques réparations sur des conduites un peu plus haut. Cependant, je ne peux pas vous donner la raison. Toutefois, il est vrai que lorsque nous sommes en bout de conduite, on peut avoir des résidus qui stagnent si l'eau n'est pas utilisée tous les jours.

Hans-Peter Matti : les conduites de ce quartier sont vraiment en triste état.

Patrick Audemars : étonnamment, les conduites les plus anciennes ne sont pas celles qui lâchent le plus. C'est l'étude que nous faisons actuellement, à savoir quelles sont les conduites à changer.

Jean-Pierre Macherel : je reviens sur ma question de tout à l'heure, par rapport à la traversée de la route. Vous avez une solution sans devoir traverser la route du village pour alimenter le secteur des Planches.

Patrick Audemars : nous allons maintenir la conduite existante et l'interconnexion se fera de l'autre côté. Non ce n'est pas prévu de traverser la route.

Jean-Pierre Macherel : cela signifie que vous allez garder les conduites en Eternit ?

Patrick Audemars : oui.

Jean-Pierre Macherel : mais comment allez-vous alimenter les maisons de l'autre côté de la route ? Chez Gesa ils savent pertinemment qu'il faudra traverser la route ? C'est pour cela que je vous rends attentifs.

Patrick Audemars : la conduite qui part chez les Perona est effectivement de l'autre côté. Mais nous allons la garder car les conduites en Eternit sont toujours autorisées. Des tests de pression vont être faits.

Patrick Audemars : si nous rencontrons des problèmes avec ces conduites, nous aurons deux possibilités : soit on les change complètement, soit nous avons un diamètre suffisant pour les rechemiser depuis l'intérieur. Le but c'est d'avoir un réseau d'eau qui tienne sur le long terme et de ne pas avoir des fuites toutes les années.

Jean-Pierre Macherel : c'est surtout par rapport au tapis, au cas où.

Patrick Audemars : tout ce qui a été étudié par les mandataires ne traverse pas la route.

Jean-Pierre Macherel : à mon avis on devrait mettre une conduite « provisoire » qui traverse la route avant sa réfection. Si on n'en a pas besoin tant pis mais au moins il y en a une.

Patrick Audemars : on prend note de ta remarque et on va reposer la question au mandataire.

Jean-Claude Ecoffey : c'est un peu en « ancien » que j'interviens. Tout le monde dit que l'eau deviendra de plus en plus rare. Je pense à ceux qui ont découvert cette source à l'époque, ils ont fait un boulot incroyable et maintenant on veut mettre cette eau dans le lac. Quand je vois les chiffres du parcours Valtraloc plus le tapis, cela va faire plus d'un demi million. Alors qu'à longue échéance deux à trois millions pour de l'eau... Pour notre jeunesse on aura de l'eau qui se déversera dans le lac. C'est une décision très difficile à prendre pour moi.

Patrick Audemars : la décision n'a pas à être prise ce soir, elle a déjà été prise par le Conseil et nous n'avons pas le choix.

Même si la zone de protection était avalisée, le problème c'est le captage. Les lois changent tellement vite. En début d'année nous avons refait notre règlement sur l'eau et on vient de recevoir une information qu'en 2020 on devra à nouveau le changer. Nous aurons une loi encore plus contraignante. De plus, cet investissement serait conséquent. Si on devait en passer par là, le prix du mètre cube serait triplé. L'Etat nous a également fait comprendre qu'il n'accepterait jamais.

Nous sommes au pied du mur, mais je vous rejoins c'est dommage de jeter de l'eau au lac. Nous réfléchissons comment utiliser cette eau, par exemple en faisant des fontaines, en l'utilisant pour l'agriculture etc.. Ce sont des questions qui restent ouvertes.

Nicolas Chappuis : on ne pourrait pas l'utiliser pour le service du feu également ?

Patrick Audemars : c'est justement l'étude que nous allons faire.

Roland Chappalley : qui fait ces lois aussi restrictives.

Patrick Audemars : il s'agit de lois fédérales.

André Barras : en ce qui concerne l'eau du Bugnon, nous avons changé toutes les conduites il y a quelques années. Nous n'avions pas le droit de traverser la route.

Patrick Audemars : c'était en quelle année ?

André Barras : en 2010.

Pascal Lauber : dans les discussions que nous avons eues, ils ont même été plus loin, ils nous ont dit que si la sécurité alimentaire n'était pas assurée et que si nous ne le faisons pas on engageait la responsabilité pénale des membres du conseil communal, individuellement.

Tractanda 6 : Divers

- **Aménagement du territoire et coordination régionale**

Pascal Lauber : l'aménagement du territoire tel qu'on l'a connu jusqu'ici et terminé. L'entrée en vigueur de la nouvelle LAT (loi fédérale sur l'aménagement du territoire) ainsi que son moratoire d'une durée de 5 ans obligent les différents acteurs de l'aménagement du territoire à trouver des solutions qui permettent de répondre aux sollicitations du marché en favorisant les échanges au niveau régional. Pendant la durée du moratoire, il n'est pas possible de mettre en zone à bâtir sans en dézoner une autre. A la fin du moratoire, ce ne sera plus la commune qui décidera les nouvelles zones qui pourront passer en zone à bâtir mais une autorité supra-communale qui restera à définir. Dès lors, je pense que je n'ai pas besoin de revenir sur l'importance du fait que notre PAL a été accepté deux jours avant l'entrée en vigueur de cette nouvelle loi. Quant au futur, les nouvelles zones ne se feront pas ailleurs qu'au centre de la Gruyère et à mon avis on privilégiera les zones industrielles à celles des villas.

- **Mobul**

Pascal Lauber : le passage au quart d'heure est effectif depuis lundi, le départ de Morlon est fixé à 01, 16, 31 et 46. Le tarif pour les usagers reste identique.

- **Parcelle 162**



Pascal Lauber : les projets de constructions avancent sur la parcelle 169. A noter toutefois que 11 oppositions ont été déposées contre le hameau. Ces oppositions ont été transmises au SECA qui les renverra chez le Préfet et c'est lui qui tranchera pour la suite de la procédure.

Jean-Pierre Macherel : je voudrais juste rendre attentif que la route sera toujours ombragée, à voir cette photo a été prise vers midi, il faudra être vigilant en hiver.

- **VALTRALOC**



Pascal Lauber : le projet Valtraloc n'est pas encore tout à fait terminé. Je vais cependant passer la parole à Samuel Barras, lequel va nous donner quelques explications supplémentaires.

Samuel Barras : comme discuté auparavant, le gros du chantier est terminé. Cela passe par les arrêts de bus, les différentes chicanes, les trottoirs franchissables et aussi la place de l'église. Toutefois, il reste quelques balises à poser pour rendre plus visibles les rétrécissements notamment aux arrêts de bus. Cela devait être fait la semaine passée malheureusement à cause des conditions météorologiques cela n'a pas pu être fait. Il reste aussi le marquage au sol ainsi que les plantations et la fontaine de la place de l'église.

Jacky Ruffieux : je trouve que les pavés de l'arrêt de bus devant l'école ne sont pas bien signalés. J'ai failli monter dessus. Chaque obstacle doit être signalé.

Samuel Barras : actuellement ils le sont par des balises de chantier.

Valéria Gremaud : en ce qui concerne l'arrêt de bus en Perrey, ce matin ce n'était pas possible d'y accéder. Toute la place était verglacée et hier soir c'était pareil.

Samuel Barras : on prend note.

Juliette Pugin : je rebondis sur ce que dit Madame, tous les nouveaux goudrons sont intenables. Ils sont complètement gelés, on n'arrive pas marcher dessus.

Pascal Lauber : nous n'avons pas la réponse, nous allons regarder.

Jacky Ruffieux : devant chez moi, c'est la catastrophe. Ils ont creusé dans le terrain et il y a de l'eau qui coule sur la route. Le virage est complètement gelé, la saleuse doit passer trois fois pour décaper. C'est inadmissible.

Pascal Lauber : on regardera également.

En ce qui concerne Valtraloc, en plus de la place de l'Eglise il faudra encore aménager la place devant le restaurant ainsi que la bifurcation de la route Broc/Bulle. Et pour terminer, il faut aussi dire que nous allons également terminer le mur qui entoure l'Eglise.

• Foyer-St-Joseph

Pascal Lauber : notre Foyer St-Joseph change de statut au 1er décembre 2018 et passe d'un Foyer simple à un EMS admis.



- **Déchetterie verte**

Pascal Lauber : les horaires de la déchetterie verte ne satisfont pas les citoyens. Mais il faut savoir que depuis les nouveaux horaires de celle-ci, nous avons économisé 31 tonnes. C'est pourquoi, nous vous demandons de bien respecter les heures d'ouverture et de ne pas abandonner les déchets à l'extérieur.



Jean-Pierre Macherel : dans ces 31 tonnes d'économisé, c'est aussi les paysagistes qui s'occupent de jardins du village qui décident d'aller ailleurs car la déchetterie est fermée. Ce que je veux dire par là c'est qu'il n'y avait pas autant de déchets sauvages qui étaient déposés. Nous aurons probablement un retour de manivelle car les personnes qui vont à Bulle, vont à nouveau être embêtées. Il faut quand même en tenir compte.

Roland Chappalley : les bennes étaient aussi ouvertes auparavant. Donc il y avait pas mal d'eau.

Pascal Lauber : c'est juste. C'est pourquoi nous les avons fermées. Il y a ces deux facteurs, mais il y a quand même une belle économie.

Juliette Pugin : pourriez-vous refixer les morceaux de bois qui aident pour accéder aux bennes pour les personnes qui ne sont pas très grandes ?

Pascal Lauber : cela paraît possible. Nous allons voir ce que nous pouvons faire.

Hans-Peter Matti : je trouve qu'une heure d'ouverture le mardi, en hiver, c'est un peu court.

Pascal Lauber : le problème c'est qu'après il fait nuit.

• Divers

Pascal Lauber : en cette année 2017, nous avons rendu visite avec un grand plaisir, à M. Georges Perriard pour ces 90 ans.

Jean-Claude Ecoffey : j'ai eu le plaisir de voir apparaître mon nom dans l'Esprit suite à mes interventions. Alors en ce qui concerne les containers, ça va mieux mais ce n'est pas encore ça et ne pourrait-on pas les déblayer en cas de fortes neiges car c'est presque impossible de les soulever.

Pascal Lauber : nous allons essayer d'arranger cela.

Jean-Claude Ecoffey : cela sera ma dernière intervention, je remercie le Conseil pour l'hommage rendu à notre ami Louis Page.

Christiane Comte : pourquoi la commission scolaire n'a pas averti les enfants que le bus changeait d'heure ?

Pascal Lauber : la commission scolaire de Morlon s'occupe de divertir les enfants, c'est uniquement une association. Je pense que c'est aux parents de s'informer du nouvel horaire de bus.

Peter Jones : les enfants ont reçu cette information de l'école.

Pascal Lauber : avant de clore cette assemblée, j'aimerais remercier l'ensemble du personnel communal pour leur engagement tout au long de l'année. Bien entendu, je remercie Patrick, Samuel, David et Martine pour le travail accompli durant cette année 2017. Je souhaite à vous tous ainsi qu'à vos familles de belles fêtes de fin d'année.

Fin de l'assemblée communale à 22h30.